

COMMISSION POLONAISE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES  
AU CONGRÈS DE LA PAIX

---

# DANTZIG

---

Paris — Mars 1919

---

PARIS. — IMPRIMERIE C. COURMONT, RUE BERGÈRE, 28.

---



# DANTZIG

---

Le port de Dantzig doit appartenir à la Pologne pour les raisons suivantes :

I. *Le bassin de la Vistule* ne peut être complètement exploité au profit du commerce mondial que *s'il appartient à un seul Etat*. Il a une superficie de 198.510 km. carrés et plus de 4.120 km. de voies fluviales navigables, qui conduisent à un fleuve d'une longueur de 1.125 km., alors que la distance de la source à l'embouchure n'est que de 530 km. Il n'y a pas en Europe d'autre pays dont l'irrigation naturelle soit aussi uniforme et aussi parfaite. Ce réseau de communications a été entièrement négligé depuis que la Pologne a été partagée, et il ne peut prospérer que sous un seul gouvernement. Si *plusieurs nations* habitaient ce territoire, elles seraient obligées pour leur propre avantage de *former un seul Etat*. Mais il y a dans le bassin de la Vistule plus de 20 millions de Polonais autochtones, avec quelques centaines de mille de Slaves germanisés et très peu de véritables Germains. Il serait inique de sacrifier toute une nation à la cupidité et à l'ambition d'une minorité d'immigrants étrangers.

II. *Dantzig est indispensable à la Pologne :*

1. Il est *le seul port important* que la Pologne peut posséder pour ses relations directes avec ses alliés occidentaux.

2. Si ce port appartenait à l'Allemagne, toute la Pologne serait menacée *d'une dépendance économique de l'Allemagne*, ce qui conduirait fatalement à *une dépendance politique*.

3. Si ce port était *neutre* ou *internationalisé*, les Allemands comme la nation la plus puissante dans le voisinage, arriveraient à dominer le commerce de la Pologne.

4

4. L'unanimité de l'opinion publique en Pologne au sujet de Dantzig est tellement parfaite, qu'une paix durable serait impossible tant que les embouchures du fleuve national polonais resteraient entre les mains des ennemis de la Pologne et de l'humanité.

### III. Dantzig a besoin d'être uni à la Pologne.

1. Il en a été à deux reprises séparé par la violence et par la trahison, en 1308 et en 1793. En aucun de ces cas, les habitants n'ont accepté volontairement le joug étranger.

2. La prospérité de Dantzig a toujours décliné sous la domination allemande, tandis que sous le gouvernement polonais elle se développa parallèlement à celle de la Pologne. Les Polonais n'ont jamais employé la violence et ne l'emploieront jamais vis-à-vis des Allemands, qui ont toujours usé d'elle à leur égard.

3. En beaucoup d'occasions mémorables, les habitants de Dantzig ont manifesté leur désir d'union avec la Pologne et leur fidélité à la Pologne en 1397, en 1410, en 1454-66, en 1626-29, en 1655-60, en 1734, en 1772, en 1793, en 1813.

4. Dantzig deviendra un port de premier rang en Pologne, tandis qu'en Allemagne, il sera toujours subordonné à Hambourg et à Bremen.

### IV. Les Allemands n'ont aucun besoin de Dantzig.

1. Ils ont d'autres ports plus importants.

2. Ils ont toujours négligé les ports polonais en faveur de leurs ports allemands.

3. La Germanisation de Dantzig est superficielle, et aussitôt que les Polonais auront le droit de s'établir dans cette ville, elle redeviendra polonaise, comme Cracovie et d'autres villes en Pologne qui ont eu à une certaine époque une majorité allemande.

V. Sans une marine polonaise et des ports polonais sur la mer Baltique, cette mer resterait une mer allemande. Aucun autre Etat sur les bords de la mer Baltique n'est assez fort pour résister à l'Allemagne, sans une Pologne libre et puissante. Mais si la Pologne obtient réellement son littoral polonais, tous les Etats de la mer Baltique trouveront dans la Pologne un appui contre l'Allemagne.



VI. *L'isolation territoriale de la Prusse orientale*, ce foyer du militarisme prussien, est nécessaire *pour une paix durable*, et doit conduire à une *dégermanisation* volontaire et progressive de cet important territoire stratégique, d'où la dynastie prussienne est partie pour la conquête du monde. Il n'y a pas en Allemagne de sentiment national pour la Prusse orientale comme celui qui existe en Pologne pour Dantzig.

VII. *Les partages de la Pologne* ont été reconnus par des écrivains impartiaux comme Lord Eversley en Angleterre, Mr. Howard Lord en Amérique et Gabriel Séailles en France, pour un crime sans précédent dans l'histoire. La seule réparation équitable de ce crime, *c'est la restitution à la Pologne* de ce que les Allemands lui ont pris, y compris Dantzig. Après une telle restitution aucun peuple n'osera risquer de nouveaux attentats de ce genre, et la Pologne, redevenue une grande puissance, contribuera à les en empêcher.

Ce raisonnement trouvera son développement dans une série de considérations d'ordre géographique, économique, politique et historique exposées plus bas.

---

## I. — LE POINT DE VUE GÉOGRAPHIQUE

S'appuyant aux Carpathes dans le Sud, la Pologne entière s'incline vers la Mer Baltique, comme l'indique le cours de toutes ses rivières. Le fleuve principal de l'Etat Polonais est la Vistule. La Nation Polonaise, depuis l'époque préhistorique, habite son bassin tout entier, des sources jusqu'au delta. Il y a peu de nations qui soient aussi intimement liées à une seule rivière, que les Polonais à la Vistule. Toutes les parties de l'Etat Polonais sont rattachées l'une à l'autre par un grand réseau de voies naturelles, principalement de voies fluviales qui les relient à la Vistule et par elle à la mer. L'embouchure de la Vistule est le débouché principal de toute la Pologne, par lequel elle se rattache au reste du monde.

Il est évident que l'Etat Polonais doit attribuer une importance énorme à la possession du delta de la Vistule et de Dantzig, qui est situé sur le bras occidental de ce delta.

La Pologne et Dantzig forment un tout.

La Pologne et Dantzig sont les deux éléments essentiels d'un ensemble physiologique, d'un organisme politique et économique. Elles se complètent mutuellement et sont indispensables l'une à l'autre. Les séparer, ce serait les mutiler, en faveur d'intérêts ennemis; les réunir c'est rétablir l'ordre naturel et leur assurer à toutes deux un avenir brillant et prospère.

## II. — LE POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Dantzig condition essentielle de l'indépendance économique de la Pologne.

A notre époque, où l'échange économique international a atteint une importance capitale, le premier besoin de chaque Etat consiste à obtenir un accès à la mer, cette grande voie mondiale, seule capable de lui assurer le maximum de prospérité et une pleine indépendance économique. Pour la Pologne, l'unique garantie de ce libre accès à la mer est la possession de l'embouchure de la Vistule et du port de Dantzig. Sans cela l'Etat Polonais serait coupé des grands centres commerciaux et des principales sources de matières premières.

Au Nord et à l'Ouest, la Pologne est séparée du reste du monde par l'Allemagne, pays de haute organisation industrielle et économique; le côté méridional, présente une importance beaucoup moindre sous le rapport des communications, car l'Adriatique lui est peu accessible par son éloignement, et puisque cette voie est fermée par le nouvel Etat Tchéco-Slovaque, qui lui-même est également un pays de grand développement industriel. La frontière orientale n'a aucune importance pour la Pologne, au point de vue des communications avec le reste du monde, car elle touche à des pays encore peu civilisés et se trouvant en dehors des grandes voies mondiales de communications.

L'Allemagne assujettirait économiquement la Pologne privée de Dantzig.

Il est évident, que les Allemands et les Tchèques exploiteraient cette situation de la Pologne à leur seul profit. Ils ne manqueraient pas de lui rendre impossible tout commerce avec les autres pays pour en être les uniques fournisseurs et établir définitivement son assujettissement économique.



Ainsi la Pologne ne serait pas en état de mener une politique commerciale indépendante, elle ne pourrait pas suivre les progrès de la technique moderne et de la civilisation et serait bientôt réduite au rôle d'un pays purement agricole, inondé des produits industriels de ses voisins occidentaux. Elle subirait par surcroît la concurrence écrasante de la production agricole de l'immense territoire russe. La Pologne n'aurait même pas de raisons suffisantes pour développer son réseau de chemins de fer et de voies d'eau, et avant tout, régler entre Cracovie et Thorn le cours de la Vistule, que le Gouvernement russe a laissé dans un état de complet abandon, car elle ne serait pas en mesure de tirer un profit direct des grands frais occasionnés par ces travaux.

La déchéance économique de la Pologne serait non seulement un dommage pour la Pologne et un gain pour l'Allemagne, mais elle serait en outre une perte sensible pour les états alliés, car la Pologne ne pourrait pas être leur client, non seulement faute de voies de communications, mais encore faute de moyens de paiement pour les importations, dont elle a un si grand besoin. Les rapports commerciaux entre les Alliés et la Pologne, se développeraient à l'avenir, presque uniquement par l'intermédiaire des Allemands, maîtres de Dantzig. La participation des Alliés au commerce extérieur de la Pologne, s'en trouverait forcément très réduite, tandis qu'elle aurait chance de se développer prodigieusement au cas où Dantzig ferait corps avec la Pologne.

En outre, dans le cas d'un conflit entre l'Allemagne d'une part et les Etats Alliés et la Pologne de l'autre, les échanges entre la Pologne et les Alliés seraient gravement compromis.

#### CHANCES ET POSSIBILITÉS DU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA POLOGNE

La Pologne a une population relativement dense (80 habitants par km<sup>2</sup>) qui représente, dès à présent, une force de consommation considérable et qui croîtrait rapidement avec le développement de l'industrie générale. Etant un pays en majorité agricole, la Pologne pourra exporter de grandes quantités de produits alimentaires, à savoir : des quantités importantes de blé, en particulier de seigle (environ 600.000 tonnes), d'avoine (200.000 tonnes), de pommes de terre

8

(4.000.000 de tonnes), de pois et d'haricots (250.000 tonnes), de graines oléagineuses (100.000 tonnes), puis des semences de betteraves à sucre, de trèfle, etc... Parmi les denrées alimentaires les plus importantes que l'on exportait de Pologne en Grande-Bretagne et dans d'autres pays industriels, il faut citer les œufs et le beurre. Il serait également facile d'y diriger l'exportation de la viande de porc, les essais faits dans ce sens ayant donné des résultats avantageux. Déjà avant la guerre, les territoires polonais, vendaient un surplus considérable de leur production sucrière (400.000 tonnes), de l'alcool (1.300.000 hectolitres). Un des produits les plus importants sera de nouveau le bois (2.400.000 tonnes), qui se dirige principalement vers Dantzig. Parmi les produits miniers qui suivent volontiers les voies d'eau et qui, par conséquent, prendront le chemin de Dantzig, la Pologne aura à exporter des quantités notables de pétrole (200.000 tonnes), de graisses et d'huiles lubrifiantes (250.000 tonnes), de benzine 50.000 tonnes), de paraffine (25.000 tonnes), de charbon (dont environ 5.000.000 de tonnes peuvent passer par Dantzig), de zinc (105.000 tonnes).

Déjà avant la guerre, la Pologne possédait une industrie considérable, mais elle doit la développer encore pour procurer du travail à sa nombreuse population. Il suffit de rappeler, qu'avant la guerre, 450.000 hommes étaient forcés d'aller gagner leur vie dans l'agriculture et l'industrie allemandes. Cette nombreuse armée ouvrière contribuait à augmenter la puissance économique et politique de l'Allemagne. L'industrie polonaise emploie principalement des matières premières importées de l'étranger, notamment par an : 100.000 tonnes de coton, 60.000 tonnes de laine, 28.000 tonnes de jute, 20.000 tonnes de peaux, 600.000 tonnes de minerai de fer, 400.000 de fer brut, 70.000 de tannin, 150.000 tonnes de phosphate brut, 28.000 tonnes de kaolin, etc... Toutes ces marchandises arrivaient en Pologne, presque exclusivement par les ports allemands de Hambourg, Brême et Stettin, le Gouvernement allemand ayant acquis un privilège spécial par un traité de commerce passé à cet effet avec la Russie. En outre, la Pologne importe de grandes quantités de denrées coloniales, dont elle fait déjà une consommation considérable, telles que le café (environ 40.000 tonnes), le thé (12 à 15.000 tonnes), le cacao (25.000 tonnes), le riz (250.000 tonnes), des épices, du tabac, des produits pharmaceutiques, etc... La Pologne a besoin de grandes quantités d'engrais chimiques (230.000 tonnes), de cuivre (5.000 tonnes).



5

d'étain (1.000 tonnes), d'immenses quantités de machines nécessaires au rétablissement de l'agriculture et de l'industrie (automobiles, machines-outils, machines d'atelier, machines à écrire, machines d'imprimerie, machines agricoles américaines et anglaises).

Comme le développement de la production des territoires polonais était insuffisant, par rapport à la densité de la population, un grand nombre de Polonais étaient forcés d'émigrer soit temporairement, soit définitivement aux Etats-Unis et dans les autres pays d'Amérique ainsi qu'au Danemark, en Suède et en France.

En 1912 plus de 180.000 Polonais ont émigré aux Etats-Unis, alors qu'il n'en est revenu qu'environ 100.000. En 1911, 11.500 sont partis pour le Canada. L'émigration périodique annuelle pour le Danemark et la Suède avant la guerre, était d'environ 8.000, pour la France de 4.000 personnes. Toute cette masse d'émigrés faisant le trajet par les chemins de fer et les bateaux allemands leur procurant des recettes considérables. Il est irréfutablement établi que ce flux important d'émigrés, venant depuis plus de 50 ans des territoires polonais, a donné à l'Allemagne la possibilité de construire sa puissante flotte de paquebots transatlantiques.

Si au contraire Dantzig devient port polonais, presque tout le commerce extérieur de la Pologne peut passer aux mains d'entrepreneurs anglais et américains (en partie aussi Scandinaves), leur assurant des bénéfices très considérables, car alors, mais alors seulement, tout ce trafic d'émigrés ainsi que la plus grande partie du commerce extérieur polonais pourront passer par Dantzig. La Pologne ne possède pas un seul navire de commerce, et ne pourra s'en procurer de si tôt (et il est même fort douteux qu'elle en ait jamais un nombre suffisant).

On peut estimer les exportations de la Pologne, dans l'avenir le plus proche, à 14 ou 15 millions, les importations à 8 à 9 millions de tonnes par an, ce qui équivaut à 22 à 24 millions de tonnes de roulement annuel. Si l'on parvient à concentrer, ne fût-ce que la moitié de ce trafic, à Dantzig dans l'avenir le plus proche, son port deviendrait immédiatement le plus important de la Baltique, comme il l'était au courant du XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, lorsque Dantzig faisait partie de la Pologne. Il passerait avant tous les ports allemands, à l'exception de celui de Hambourg. En 1911, le trafic des marchandises (importations et exportations) était de 1.492.000 tonnes, en 1912 de 1.442.000 tonnes, il ne dépassait donc pas le huitième du chiffre que

Emigration polonaise par  
les ports allemands.

Les exportations polonaises  
et l'avenir de Dantzig.

nous avons établi plus haut, au cas où Dantzig reviendrait à la Pologne. Aujourd'hui le trafic de Dantzig est deux fois inférieur à celui de Brême et presque deux fois inférieur à celui de Stettin. Ces chiffres prouvent irréfutablement que Dantzig, sevré de la Pologne, ne menait qu'une existence précaire malgré l'appui de l'administration prussienne qui ne ménageait pas ses efforts, notamment depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (établissement d'une « zone libre » dans le port, construction d'importants chantiers de constructions navales, d'une Ecole Polytechnique et d'une forte garnison militaire).

Population actuelle de  
Dantzig et à l'avenir.

Nous en trouvons encore une confirmation dans le développement de la population de Dantzig. En 1860 on y comptait 83.000 habitants, en 1910 il y en avait 161.600. L'accroissement en 50 ans, a donc été de 94 0/0, tandis que dans le même laps de temps, toutes les grandes villes en territoire polonais se sont accrues de 300 0/0 en moyenne. Aussi Dantzig est-il tombé dans les derniers 50 ans, du rang de la première ville après Varsovie, à la quatrième place. Sans vouloir prédire l'avenir, on peut prévoir que Dantzig réuni à la Pologne, triplera sa population en 20 ans et dépassera le demi-million. Ces chiffres sont éloquentes et démontrent clairement le désavantage économique qu'il y a eu pour Dantzig d'appartenir à la Prusse et les chances que lui ouvre sa réunion à la Pologne.

En détachant le cours inférieur de la Vistule et Dantzig de la Pologne, on condamnerait les deux parties à végéter, alors que leur réunion fera impossible la dépendance économique de la Pologne de la Prusse et rendra à Dantzig sa prospérité.

---

### III. — LE POINT DE VUE POLITIQUE

Le rétablissement de l'unité des territoires polonais, leur fusion intégrale et intime, la création d'un organisme social et économique bien homogène, qui sont les bases indispensables de la force et de la résistance politique de l'Etat Polonais, tous ces facteurs essentiels de puissance et d'indépendance se trouvent singulièrement favorisés par



l'heureuse influence de la grande artère, du trait-d'union naturel qu'est pour la Pologne la Vistule. Or, jamais elle ne pourra remplir ce rôle important si la domination de la Pologne ne s'étend pas à ses embouchures.

Si l'on veut créer un puissant Etat Polonais, capable de faire contre-poids à l'Allemagne, il faut le garantir dorénavant contre l'exploitation économique de la part de celle-ci et contre l'influence de sa civilisation. Il faut donner à la Pologne toutes facilités de communications sûres et directes avec ses libérateurs et ses Alliés, car ce n'est qu'alors qu'on pourra s'entr'aider mutuellement. Il faut absolument que l'Allemagne cesse de s'interposer entre la Pologne et les pays de haute civilisation, et qu'elle ne puisse, dans l'avenir, barrer la route aux influences de l'Europe Occidentale en utilisant à son profit l'isolement de la Pologne. C'est par Dantzig que la Pologne doit s'ouvrir un large accès au monde extérieur, fermant par là même la porte au « Drang Nach Osten » allemand, vers les pays où vient se déverser la marchandise allemande, le capital allemand, l'esprit allemand. L'Allemagne serait ainsi à tout jamais dans l'impossibilité d'atteindre, par des méthodes pacifiques l'un des buts principaux de la guerre actuelle. Si en effet, la Pologne ne parvient pas à être économiquement indépendante de l'Allemagne, ce qu'elle ne peut réaliser qu'en obtenant les bouches de la Vistule, elle tombera inévitablement dans une dépendance politique, dans une situation de cliente et de vassale vis-à-vis de l'Allemagne, situation analogue à celle à laquelle fut réduite l'Autriche depuis un quart de siècle.

Dantzig servira de point de liaison politique entre l'Entente et la Pologne.

Il ne sera peut-être pas déplacé de faire remarquer que si les Puissances Alliées se placent au point de vue qu'il est juste de rendre à la Pologne, ce que la Prusse lui a enlevé à l'époque des partages, la restitution de Dantzig n'en serait qu'une simple conséquence, puisque cette ville faisait partie de la Pologne jusqu'à son démembrement.

Dantzig a toujours été une place forte très importante. Rien que les données historiques exposées plus bas le confirment pleinement. Actuellement, c'est un port militaire et une forteresse navale de premier ordre. Si elle allait être démantelée, par ordre de l'Entente, les conditions de son terrain et sa situation stratégique restant les mêmes, ses fortifications pourront facilement être rétablies et créeront pour la sécurité de la Pologne une menace permanente.

Considérations d'ordre militaire.

#### IV. — LE POINT DE VUE HISTORIQUE

L'histoire confirme, sans le moindre doute, le droit de la Pologne à la possession de Dantzig (Gdansk). Ce n'est pas ici à exposer toutes les considérations historiques qui pourraient être fournies à l'appui. Il suffira de passer rapidement en revue les faits les plus importants.

Dantzig a été polonais  
dès le début.

Bien que des vallées marécageuses et d'immenses étendues de moraines diluviennes, recouvertes de forêts et de lacs, rendissent à la Pologne l'accès à la mer encore plus difficile qu'aujourd'hui, elle y attachait quand même une grande importance et, depuis le début de son existence historique, au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, elle atteignait déjà la Mer Baltique sur toute l'étendue des terres comprises entre l'embouchure de l'Oder et la Vistule.

On rencontre pour la première fois Dantzig dans l'histoire en 997. C'était déjà une ville polonaise. Elle s'appelait alors Gyddanizc (Gdansk). Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, elle fut, avec la partie orientale de la Poméranie polonaise, comprise dans une des subdivisions de l'église polonaise, notamment dans le diocèse de Kujavie (Wloclawek), dont elle fit partie jusqu'à la chute de la République Polonaise.

Dantzig conquis par  
l'Ordre Teutonique.

Quand, après la période de son partage en principautés indépendantes, la Pologne commença de nouveau à s'unifier, la ville de Dantzig fut la première avec son littoral à suivre ce courant et à devenir une des parties du Royaume de Pologne rétabli (1295). C'est alors qu'elle fut attaquée par les Allemands de deux côtés à la fois : à l'Ouest par le Margrave de Brandebourg et à l'Est par l'Ordre des Chevaliers Teutoniques. Ces derniers occupèrent Dantzig en 1308, sous prétexte de protéger la ville contre les brandebourgeois. Ils s'y maintinrent après avoir massacré 10.000 personnes de sa population civile et des localités environnantes. Ils démolirent la ville et en fondèrent une autre sur un nouvel emplacement où le puissant château-fort des Teutoniques pouvait plus facilement maintenir la population dans l'obéissance.

Les rapports de Dantzig  
avec l'Ordre.

Les Chevaliers Teutoniques soumièrent à la plus dure oppression la ville de Dantzig, qu'ils avaient germanisée par des moyens si barbares. Ils la surchargèrent d'impôts et l'exposèrent à une forte concurrence commerciale, s'occupant eux-mêmes sur une vaste échelle, d'opérations commerciales, alors que coupés de la Pologne et se trouvant dans des



rapports très tendus avec l'Ordre, les habitants de Dantzig se trouvaient dans l'impossibilité de développer leur commerce. Cet état de choses eut pour résultat de faire naître une profonde hostilité envers l'Ordre et de provoquer de fréquents conflits avec lui. A la nouvelle de la défaite des Teutoniques à Tannenberg (1410), la population de Dantzig se révolta et la municipalité s'empressa d'aller au camp du Roi de Pologne, Ladislas Jagellon, faire sa soumission. Trois de ses notables furent dans la suite traîtreusement assassinés par les Teutoniques.

Quand l'oppression des Chevaliers Teutoniques devint finalement insupportable, l'union des villes et de la noblesse de tous les états de l'Ordre se révolta, et fit en 1454, sa soumission au Roi de Pologne, Casimir Jagellon. Il s'en suivit une guerre qui dura 13 ans (1454-1466) et que les deux partis soutinrent avec acharnement. Dantzig joua, dans cette guerre de libération, un rôle de premier ordre. Elle lui coûta de gros sacrifices en or et en hommes.

En récompense des sacrifices consentis, la ville de Dantzig se vit octroyer en 1457 des privilèges très étendus, qui lui conféraient presque les droits de ville libre. Elle vit avant tout, s'ouvrir à son commerce toute la Pologne et toute la Lithuanie, dont elle devint l'intermédiaire avec les pays de l'Europe occidentale. Cela lui assura rapidement une brillante prospérité. En dehors de quelques flottements au sujet de la Baltique, provoqués par la politique de certains rois de Pologne, politique contraire aux conditions normales du commerce maritime (en 1577, éclata même un conflit armé), Dantzig fut toujours fidèle à la Pologne, même aux moments les plus durs de son histoire.

Dantzig ne se laissa pas tenter par les propositions alléchantes que lui fit, de 1626 à 1629, le Roi de Suède, Gustave-Adolphe, après s'être emparé de la Prusse Occidentale. De même, en 1655-1660, Dantzig résista au Roi de Suède Charles-Gustave, bien que celui-ci eût déjà réussi à occuper presque toute la Pologne. En 1733-1734, Dantzig prit la défense du Roi Stanislas Leszczinski, légalement élu par la noblesse polonaise, contre son concurrent Allemand, Auguste III. S'exposant à des pertes qui se chiffèrent par millions, la ville soutint le siège d'une puissante armée russe, n'ayant, pour se défendre, que l'aide d'une petite garnison française. On possède un des plus éloquents témoignages de son union étroite avec la Pologne, dans le récit

Dantzig et la Prusse Occidentale se dégagent du joug teutonique et se soumettent à la Pologne.

La situation de Dantzig en Pologne.

Fidélité éprouvée de Dantzig.



des fêtes splendides qui furent données à Dantzig, en 1754, à l'occasion du 300<sup>e</sup> anniversaire de son rattachement à la Pologne (poésies, discours, médailles commémoratives et proclamations patriotiques).

Résistance acharnée de  
Dantzig contre son in-  
corporation à la Prusse.

Devenu plus puissant par la conquête de la Silésie, Frédéric II commença à s'attaquer à Dantzig, immédiatement après la paix de Hubertsburg (1763). Il usa pour cela des moyens les plus raffinés : offres alléchantes, difficultés économiques, etc... Mais plus la situation devenait menaçante pour la malheureuse cité, plus elle restait fidèlement attachée à la Pologne. N'ayant pas réussi à s'attribuer Dantzig, lors du premier partage de la Pologne en 1772, Frédéric II résolut de réduire à la ruine cette ville coupée de sa Métropole, en lui appliquant, dans ses opérations commerciales avec la Pologne, les mêmes tarifs douaniers que pour les marchandises étrangères. Dans la suite, le successeur de Frédéric II, en proposant en 1790, une alliance à la Pologne, alliance qu'il devait bientôt violer, exigeait en échange la reddition de Dantzig. Il n'obtint pas ce qu'il demandait et cela en majeure partie, à cause de la protestation énergique que cette proposition provoqua de la part de Dantzig. Ce ne fut qu'en 1793, lors du deuxième partage de la Pologne, que Dantzig tomba définitivement aux mains de la Prusse qui l'obtint en récompense de sa participation à la campagne des Coalisés contre la France révolutionnaire. Les Prussiens ne purent cependant s'en rendre maîtres qu'après une lutte acharnée, qu'ils eurent à soutenir dans les rues de la ville, contre la milice municipale et la population ouvrière. Cette seconde « acquisition » de Dantzig par les Allemands fut donc de nouveau réalisée par un acte de brutalité envers la population qui, bien qu'allemande déjà à moitié, n'en restait quand même pas moins fidèle à la Pologne, et ressentait un profond dégoût à l'égard de la domination allemande. En 1797, les jeunes gens de Dantzig formèrent même un complot contre la Prusse, complot qui malheureusement ne réussit pas.

Dantzig sous la domination  
française (1807-1813).

Après la bataille de Iéna (1806), la ville de Dantzig fut prise par le Maréchal Lefebvre. Les troupes polonaises lui prêtèrent un concours efficace et les habitants observèrent, à cette occasion, une attitude plus que bienveillante (1807). Reconnue ville libre par le traité de Tilsit, Dantzig eut à subir, après la retraite de Russie de Napoléon I<sup>er</sup>, un siège de dix mois, qui se termina par sa capitulation, un mois après la bataille de Leipzig (novembre 1813). Les forces polonaises contribuèrent, cette fois encore, à sa défense.



Au moment où le siège de Dantzig commençait (janvier 1813), le Conseil des Echevins envoya à son agent diplomatique à Paris, le D<sup>r</sup> Keidel, une instruction secrète qui ne manque pas d'intérêt. Il y disait que la plus funeste éventualité pour la ville, serait son incorporation à la Prusse, que son érection en ville libre n'était pas désirable non plus, qu'il souhaitait au contraire, son rattachement à la Pologne, ce qui présenterait les plus grands avantages pour l'avenir. Voilà le testament politique de la ville libre hanséatique de Dantzig, testament qui garde toute sa valeur réelle encore à l'heure actuelle où est appelé à se décider le sort futur de Dantzig et de la Pologne, comme il le fut jadis au Congrès de Vienne.

Le testament politique du vieux Dantzig.

La ville de Dantzig a appartenu à l'Ordre des Chevaliers Teutoniques pendant 146 ans (de 1308 à 1454), à la Prusse 126 ans (1793-1919), en tout 272 ans, alors qu'elle a fait partie de l'Etat Polonais pendant une période trois fois plus longue, à partir du x<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1308, puis de 1454 à 1795. soit en tout sept siècles.

#### V. — APERÇU DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS DU PROBLÈME

Nous devons maintenant attirer l'attention sur le fait que seule l'attribution de Dantzig et du delta de la Vistule à l'Etat Polonais, donne une solution vraiment satisfaisante et entière du problème de son libre accès à la mer.

Dantzig laissé en dehors des frontières de la Pologne, sera privilégié au détriment de cette dernière.

En laissant Dantzig en dehors des frontières politiques de la Pologne, on lui créerait de toute façon, une situation privilégiée, aux frais de la Pologne. Dantzig, en effet, vivrait et s'enrichirait en servant d'intermédiaire entre la Pologne et l'étranger, sans contribuer au budget de l'Etat et sans y lier son sort. La Pologne serait exploitée par Dantzig, comme une colonie l'est par une factorie commerciale; aussi s'efforcerait-elle de s'y soustraire en se créant un nouveau port sur la partie de la côte dont elle serait la maîtresse absolue. Cette éventualité nuirait certainement à Dantzig, mais la Pologne n'y trouverait pas son compte non plus, car les frais d'établissement seraient très élevés, et ce remède artificiel ne saurait la compenser entièrement de la perte de Dantzig.

Suites funestes de l'attribution de Dantzig à l'Allemagne.

La possibilité de laisser Dantzig aux mains de l'Allemagne est absolument inadmissible; elle présente trop de graves dangers pour l'avenir, même dans le cas où on assurerait à la Pologne la liberté de navigation sur les embranchements du Delta et la jouissance libre du port (exterritorialité). Même si une garantie internationale protégeait la Pologne contre une violation immédiate ou progressive de ces privilèges par l'Allemagne, ce qui ne donne, à en juger par les expériences récentes de cette guerre, aucune certitude, une pareille solution présenterait le désavantage :

1° D'être une base trop étroite et trop peu solide pour le développement des rapports internationaux d'un état aussi considérable que la Pologne;

2° De priver la Pologne à tout jamais de la possibilité de former et de développer une marine marchande et un commerce sérieux d'outre-mer;

3° De couper la Pologne, en cas de guerre, de toute communication avec le reste du monde;

4° D'imposer à la Pologne la nécessité d'avoir recours à l'intermédiaire de l'Allemagne, ce qui l'entraînerait fatalement à se servir des ports allemands de la mer du Nord, pour ses importations et ses exportations, en replongeant Dantzig et la Vistule dans l'état de marasme dont ils ont souffert pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle;

5° De favoriser une forte immigration allemande à Dantzig et dans ses environs, ce qui menacerait de germanisation la côte polonaise tout entière.

L'érection de Dantzig en ville libre (République), ne remédie à aucun des inconvénients sus-mentionnés, car elle serait alors pour toujours une ville allemande et un instrument de politique allemande. En outre, elle tâcherait de mettre la main sur tout le trafic passant par son port, ce qui mènerait à des conflits constants avec la Pologne et les autres états intéressés.

L'internationalisation de Dantzig présente de sérieux désavantages et n'est pas bien fondée.

L'internationalisation de Dantzig et de son port présenterait, il est vrai, pour la Pologne, des garanties plus sérieuses de libre accès à la mer, mais elle n'est pas la solution la plus avantageuse, elle ne garantit pas non plus les meilleures conditions de développement à la ville elle-même. Si l'on admet, pour un moment, que les Puissances Alliées peuvent envisager la possibilité de l'internationalisation en se laissant



guider par la crainte que la Pologne ne puisse pas être à même de tenir tête à Dantzig au commerce allemand et ne soit pas en état de garantir suffisamment la liberté du commerce aux états alliés ou neutres, on peut y objecter ce qui suit. La Pologne a tout intérêt à secouer le joug économique de l'Allemagne et à nouer des rapports commerciaux les plus étroits avec les Puissances Alliées, qui disposent presque exclusivement du tonnage, des matières premières et des produits manufacturés indispensables à la Pologne.

Quant à la ville de Dantzig, il est très probable qu'une administration internationale serait moins intéressée au développement de son port, que ne le sera l'Etat Polonais, pour lequel la concentration du trafic à Dantzig et l'adaptation de son port aux exigences croissantes des transports se joignent à l'extension de la navigation sur la Vistule et ses affluents, et par là même, au développement des ressources du pays tout entier.

Il faut enfin reconnaître que l'internationalisation de son unique port serait accueillie par la Pologne, pour un genre de vote de méfiance émis à l'avance sans aucune raison. Elle offenserait gravement sa dignité d'état indépendant. Aussi la Pologne ne pourrait-elle jamais reconnaître un tel état de choses qui, d'ailleurs, serait sans exemple dans les annales de l'Histoire.

L'internationalisation de Dantzig serait une offense pour la dignité de la Pologne, en sa qualité d'état indépendant.

---

## VI. — CONSIDERATIONS ETHNOGRAPHIQUES

Des considérations de nature purement ethnographiques ne peuvent pas s'opposer à la réunion de Dantzig à la Pologne. Le principe des nationalités ne peut être appliqué sans restrictions, il doit, dans certaines circonstances, céder à des considérations d'ordre supérieur.

Le principe ethnographique.

Par ailleurs, certaines fractions de la nation ne sauraient lui être soumises. Dantzig comptait en 1910, 161.671 habitants, dont 5.994 Polonais, les districts de Dantzig (district supérieur et inférieur) en comptaient 90.000.

Dans le district supérieur de Dantzig, le chiffre de la population polonaise s'élevait à 6.109. Les 34,3 0/0 de catholiques qu'accusaient

les statistiques, ne sont qu'un produit de la germanisation, vu que les Allemands qui y habitent de longue date, ont toujours été protestants. Dans la moitié du district de Malborg comprise dans le delta de la Vistule, on comptait 22.000 habitants, ce qui porte le chiffre total de la population à 274.000, parmi lesquels on comptait 16.000 Polonais, selon la statistique scolaire, et en réalité beaucoup plus. Il s'agit donc ici de 250.000 Allemands, sur une étendue de 1.300 km<sup>2</sup>.

Causes du caractère  
allemand de Dantzig.

L'élément allemand s'est implanté à Dantzig par la force brutale. C'est grâce à l'extrême tolérance ainsi qu'à l'attitude loyale des autorités polonaises envers les droits autonomes de la ville que cet élément s'y est maintenu pendant toute la durée de la domination polonaise. La pression sans merci du régime prussien au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et, avant tout, l'interruption des rapports commerciaux avec la Pologne furent la cause de la disparition de la langue polonaise dont l'usage était général à Dantzig au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles. Tout cela contribua à lui donner l'aspect d'une ville presque complètement allemande.

Vitalité de l'élément  
polonais à Dantzig.

Malgré la persécution à laquelle il fut soumis, l'élément polonais se maintint pourtant à Dantzig. Il y développa de nombreuses associations et y possédait un journal quotidien. Il est difficile d'admettre qu'on puisse sacrifier l'intérêt vital d'une nation de 28.000.000 d'habitants à quelques 250.000 Allemands constituant une fraction infime de toute la nation allemande. Il est inadmissible qu'on refuse pour de telles considérations l'incorporation à l'état polonais de l'embouchure de son fleuve principal.

Le véritable désir des  
habitants de Dantzig.

Il existe enfin des preuves que l'application mécanique du principe des nationalités à Dantzig serait contraire aux intérêts de sa population et à son véritable désir. On pourrait, il est vrai, citer les résolutions de la section de Dantzig de l'organisation ultra chauvine de l'Ostmarkenverein ainsi que les appels protestant contre le détachement de Dantzig de l'Empire allemand, appels « officiellement » adressés au gouvernement et au commandement en chef. Mais on trouvera une expression bien plus juste de la véritable volonté de la population de Dantzig dans les voix qui se sont, dès 1917, élevées en faveur du rattachement de Dantzig à la Pologne. L'exemple de l'Alsace-Lorraine et l'histoire antérieure de la ville elle-même prouvent d'une manière suffisante que, malgré la langue allemande, il peut facilement y renaître un attachement sincère à l'état polonais et un véritable patriotisme polonais basé



sur une communauté d'intérêts. Les Allemands, dans une série de déclarations dont nous citons quelques-unes plus bas, ainsi que dans de nombreux ouvrages politiques et scientifiques, ont fourni eux-mêmes la meilleure preuve qu'ils ne considèrent pas les raisons ethnographiques comme suffisantes pour que Dantzig reste attaché à l'Empire allemand.

L'accroissement probable de la population de Dantzig, dont il a été question plus haut, ne manquera pas, dans un avenir prochain, de contribuer à modifier sensiblement l'aspect ethnographique de la ville après qu'elle aura été rattachée à la Pologne. Parmi la population qui y affluera, c'est l'élément polonais qui prévaudra nécessairement. Cet élément ne sera plus soumis à la germanisation, il est même plus que probable qu'il contribuera à poloniser la partie de la population de Dantzig fraîchement germanisée. Sous la domination polonaise, Dantzig ne tardera pas à devenir une ville polonaise en majeure partie et cela sans aucune oppression et sans mesures vexatoires de la part des autorités polonaises.

La polonisation de Dantzig.

Tous ces arguments démontrent d'une manière irréfutable que la ville de Dantzig, qu'on appelait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle la clé de la Pologne, doit retourner à son propriétaire légal, c'est-à-dire à l'Etat Polonais

ANNEXE N° 1

DÉCLARATION DE S. M. LE ROI DE PRUSSE SUR  
LES MOTIFS D'OCCUPATION DE LA VILLE DE  
DANTZIG PAR LES TROUPES PRUSSIENNES.

*1793, 24 février, Berlin.*

Les mêmes raisons qui ont obligé S. M. le Roi de Prusse à faire occuper un district de la Grande-Pologne par un de ses corps de troupes, Lui imposent aussi la nécessité de s'assurer de la Ville de Dantzig et de son territoire. Sans parler des dispositions hostiles que cette ville entretient contre la Prusse depuis une suite d'années, elle est devenue actuellement un des points de réunion de cette secte rebelle qui marche de crime en crime et cherche à s'implanter, par le concours pernicieux de ses adhérents et de ses affiliés. Un de ces malfaiteurs, après avoir, en vain, essayé de répandre le poison de sa doctrine au sein d'une nation heureuse et fidèle, a été publiquement reçu à Dantzig même, et ce n'est qu'à force de remontrances qu'on a pu l'arracher des mains de ses défenseurs. Ce récent exemple, d'autres abus fréquents d'une liberté mal comprise, les relations intimes que les populations entretiennent en France et en Pologne avec un parti qui, par l'audace de ses principes, domine la majorité des citoyens bien intentionnés, et, enfin, la facilité que trouve l'ennemi commun à se procurer, grâce au secours de ses adhérents à Dantzig, des provisions de toutes sortes et particulièrement du blé : telles sont les différentes circonstances qui ont appelé l'attention du Roi sur cette ville et L'ont décidé à lui imposer un frein nécessaire et à veiller à la sécurité et à la tranquillité des provinces prussiennes limitrophes. A ces fins, Sa Majesté, après s'être entendue avec les Puissances cointéressées, a chargé son lieute-



nant-général, M. de Raumer, d'occuper, avec un corps de troupes suffisant, la ville et le territoire de Dantzic, dans le but d'y maintenir le bon ordre et la tranquillité publique.

Les habitants n'auront qu'à s'efforcer de mériter la bienveillance du Roi par une conduite sage et paisible, en accueillant et traitant amicalement les troupes de Sa Majesté et en leur fournissant l'assistance et les secours dont elles pourront avoir besoin.

Le Général et le Commandant devront, de leur côté, maintenir la plus stricte discipline et accorder leur protection à tous ceux qui se trouveront dans le cas d'avoir à la demander. Telles sont les intentions de S. M. Prussienne. Elle se flatte que les magistrats de la Ville de Dantzic n'hésiteront pas à y accéder et à favoriser les vues salutaires de Sa Majesté, dont ils seront les premiers à éprouver les effets.

ANNEXE N° 2

OPINION DE BISMARCK SUR L'IMPORTANCE  
DE DANTZIG POUR LA POLOGNE

Ce n'est pas aujourd'hui seulement que les Allemands ont compris que les Polonais ne peuvent pas renoncer à Dantzig.

*Bismarck* l'a dit au cours d'une réception des délégués de la population allemande de la Prusse Occidentale, le 23 septembre 1894 :

« Je vous ai présenté, Messieurs, le tableau fantaisiste d'un Etat Polonais qui, je l'espère, ne sera jamais réalisé. Toutefois, si cet Etat était rétabli, vous, Allemands de la Prusse Occidentale, vous seriez exposés à devenir la proie des appétits polonais. Pour un Etat Polonais avec Varsovie comme capitale, la possession de Dantzig est d'une nécessité encore bien plus urgente que celle de Posen. En ce qui concerne Posen, les Polonais se disent qu'il ne peut leur échapper puisque c'est là que se trouve le siège de l'Archevêché. Mais Dantzig est la première des villes dont l'Etat Polonais devra s'assurer la possession parce qu'elle est située sur le littoral. Les Polonais ne consentiront jamais à se tenir tranquilles tant qu'ils ne l'auront pas. Quand nous leur objectons que la Prusse Occidentale à son origine n'a pas appartenu à la Pologne, alors que ce fut le cas de Posen, ils font valoir la nécessité que présente la possession de Dantzig pour l'Etat Polonais. Si nous autres, Allemands, étions un jour battus et si nous perdions la situation que nous occupons actuellement en Europe, vous, les Allemands de Dantzig, vous seriez bien plus menacés que ceux de Posen, bien que les prétentions polonaises au port de Dantzig soient bien moins sérieuses que celles qu'ils peuvent avoir à posséder Posen. »



## ANNEXE N° 3

MÉMOIRE CONFIDENTIEL ALLEMAND  
SUR DANTZIG

Le 30 décembre 1917, un projet concernant la navigation de la Vistule fut élaboré à la section de navigation de l'office allemand des chemins de fer de campagne. Voici un extrait de ce mémoire confidentiel :

« La voie principale, par laquelle l'expansion polonaise tendra à se réaliser, est bien la Vistule.

« On est stupéfait de voir à quel point la pensée, considérant la Vistule comme chemin à suivre pour le progrès national, est profondément enracinée dans le peuple polonais.

« La Vistule, depuis sa source jusqu'à son embouchure, est appelée sans ambages « fleuve polonais ». Tout ce qui sur la Vistule ou sur ses rives n'est pas purement polonais, est considéré comme ayant été ravi par la violence et, selon l'opinion de tout vrai Polonais, devant tôt ou tard être rendu à la Pologne. L'Etat Polonais ne pourra exister, dit-on, qu'au cas où toute la Vistule avec son bassin lui appartiendra. La Vistule étant le nerf économique du pays, il faut qu'elle reste absolument libre de toute influence étrangère. Le mot d'ordre du « libre accès à la mer », familier à tous les Slaves, joue, dans ce cas encore, un rôle fatal.

« C'est, d'ailleurs, surtout le souvenir historique de Dantzig régnant sur l'embouchure de la Vistule et ayant appartenu, durant des siècles, à la Pologne, qui est le ressort principal de ces tendances.

« On voit déjà dans l'avenir une flotte polonaise de guerre et de commerce sortir de Dantzig pour parcourir les mers. »

ANNEXE N° 4

---

EXTRAIT D'UN PROJET DE CONSTITUTION  
POUR L'ÉTAT POLONAIS

*du Général-Gouverneur Von BESELER*

*Dans les motifs à l'art. 104, T. XV, à la p. 34-a*

*(probablement juillet 1918)*

« C'est de la régularisation de la Vistule conformément aux besoins de la navigation et du traité de navigation sur ce fleuve, que dépend à un haut degré non seulement le plein développement économique du pays (Royaume de Pologne), mais aussi de la capitale d'une province prussienne, Dantzig. L'ouverture de cette voie à la mer a la plus grande importance politique : Plus nous faciliterons au Royaume l'accès à la mer, plus nous affaiblirons les efforts toujours existants de s'adjoindre la Prusse occidentale à la première occasion favorable. »

---



## ANNEXE N° 5

DOCUMENT ALLEMAND SUR DANTZIG  
 TROUVÉ DANS LES ARCHIVES  
 DES AUTORITÉS ALLEMANDES A VARSOVIE

FAC-SIMILÉ

Recto :

Der Staatssekretär des Innern.  
 I. A. O. 9045.

Berlin W 8, den 27. Oktober 1918.  
 Wilhelmstrasse 74.

Abschriftlich



dem Herrn Verwaltungschef  
 beim Generalgouvernement Warschau

mit dem Ersuchen um eine gefällige Äußerung erbetenst  
 übersandt.

Im Auftrage

## TRADUCTION

« Secrétaire d'Etat de l'Intérieur. — I A O. 9045. — Berlin W 8, Wilhelmstrasse 74, le 27 octobre 1918. — Envoyé comme copie au Chef de l'administration auprès du Gouvernement général de Varsovie, avec la demande d'une opinion à ce sujet. — Par ordre (signature illisible). »

Sceau : « Le chef de l'Administration auprès du Gouvernement général de Varsovie, 31 octobre 1918. Tgb. Nr. I. A. 19013. »  
 Près du sceau au crayon bleu : « Prinz Oettingen » (nom de l'aide de camp du gouverneur général Bessler pour les affaires civiles).

FAC-SIMILÉ

Verso :

Abschrift.

Auswärtiges Amt.

A. 44291.  
156602.

*6 copies*  
*Mar. H. Koppanin*  
*warine*

*in I  
II  
III  
IV  
V  
VI  
VII  
VIII  
IX  
X  
XI  
XII*

Reichsanst. des Innern

*IR 2*  
*21/10/18*  
*3363/11*  
*TL*

Wird nachstehend Abschrift eines Telegramms des Kaiserlichen Gesandten in Bern vom 20.d.M. zur gefälligen Kenntnisnahme ergebenst übersandt.

"Mir wird aus zuverlässiger Quelle mitgeteilt, daß sich Danziger Kaufleute nach Warschau an Polnische Regierung gewandt und Wunsch ausgesprochen hätten, Danzig möchte zu Polen kommen, da man sich für Danzigs Zukunft Cutes vom Königreich Polen als Hinterland versprache."

Anfeinstelle über Richtigkeit der Meldung Ermittlungen anzustellen.

*+*

Berlin, den 21. Oktober 1918.  
(Siegel)

Zu I.A. 19013

U.R.

- 1) Dem Herrn Regierungs-Kommissar
- 2) Dem Centralpolizeistelle

mit der Bitte um Aeusserung ob dort etwas über einen derartigen Schritt der polnischen Regierung Danziger Kaufleute bei der polnischen Regierung bekannt ist.

*von E. von F.*



TRADUCTION

« Copie. — Ministère des affaires étrangères. A. 44391/156609.  
— Le ministre de l'Intérieur voudra prendre connaissance de la copie  
ci-incluse d'une dépêche de l'ambassadeur impérial à Berne datée du  
20 de ce mois.

« J'apprends d'une source autorisée que des marchands de Dantzig  
se seraient adressés au Gouvernement Polonais de Varsovie et au-  
raient exprimé le désir de voir Dantzig appartenir à la Pologne, vu  
qu'on espère certains avantages pour la ville au cas où la Pologne en  
formerait le hinterland ».

Se renseigner sur place au sujet de l'authenticité de la nouvelle.

Berlin, le 21 octobre 1918 (sceau).

Au bas de la page : « Ad I. A. 19013. A envoyer 1) au com-  
missaire du gouvernement, 2) à la police centrale, avec demande de  
vérifier si une telle démarche a été véritablement faite par les mar-  
chands de Dantzig auprès du gouvernement polonais. »

En haut de la page, au crayon : cotes apposées par des bureaux  
polonais auxquels on remettait successivement le document trouvé.